



# INFO APL # 03

## L'Association des professeurs de Lignery

36, boul. Taschereau, C.P. 35, La Prairie (Québec) J5R 3Y1



☎ (450) 659-5491 ou sans frais (514) 877-5000 – Tonalité – (450) 659-5491

☎ (450) 659-8743 ou sans frais (514) 877-5000 – Pause – (450) 659-8743

**Courriel : [z27\\_lignery@csq.qc.net](mailto:z27_lignery@csq.qc.net)**

**Site web : [www.lignery.csq.qc.net](http://www.lignery.csq.qc.net)**

2006-10-04

Vol. 33 No. 03

---

---

## Les activités étudiantes

L'APL reconnaît l'importance d'organiser et de tenir des activités étudiantes afin de favoriser le développement personnel et social de l'élève. Nous sommes toutes et tous conscients que ces activités peuvent constituer un élément important dans la vie de l'école et dans le sentiment d'appartenance des élèves à leur école.

Nous saluons votre engagement à faire de l'école publique  
une école de qualité !

**N.B. : Prenez bien connaissance des nouveaux textes négociés sur les activités étudiantes et sur la nécessaire « entente » entre la direction et l'enseignante et enseignant avant de déroger aux paramètres de la tâche.**

# Attention ! Attention ! Attention !

Suite au Bilan provisoire de la réforme au primaire  
une vaste consultation sera effectuée dans chacune des écoles.

**Votre voix est une voix qui compte!**

**Vérifiez auprès de votre déléguée ou délégué  
quand la réunion se tiendra dans votre école.**

**Bonne participation !**

## **LA RÉFORME**

### **Rappel des démarches de la FSE**

Dès les premières années de l'implantation de la réforme, face au désarroi des enseignantes et des enseignants, la FSE a réclamé et obtenu des fonds supplémentaires pour de la formation et des libérations afin de planifier... mais rien de suffisant malgré les millions obtenus.

En juin 2004, demande faite au ministre Reid d'un bilan critique et crédible.

En février 2005, après une large consultation menée dans toutes les écoles du Québec, adoption des orientations en lien avec la mission de l'école et des attentes face à la réforme du curriculum.

En mars 2005, sortie publique présentant les enjeux majeurs :

- l'évaluation des apprentissages (promotion automatique, différenciation de l'évaluation et manque d'instrumentation);
- formation non cohérente et dogmatique, absence de suivi et d'accompagnement;
- nécessité de mesures de remédiation, à l'inclusion du redoublement, (par exemple, des mesures préventives, des groupes de besoin ou de niveau, une année complémentaire au cycle);
- maintien des cheminements particuliers et des classes fermées;
- reconnaissance de l'expertise et du respect de l'autonomie professionnelle.

Ultimatum au ministre de l'Éducation pour un engagement formel à compter du 1<sup>er</sup> mai 2005 :

- reconnaître l'expertise et l'autonomie professionnelle sans imposition de modèles dans les pratiques pédagogiques;
- procéder à l'analyse de l'état des lieux (évaluation systématique des effets de la réforme sur les apprentissages des élèves du primaire, tenue d'une commission parlementaire et obligation d'apporter des correctifs nécessaires);
- suspendre l'évaluation des compétences transversales;
- permettre un temps de consolidation au primaire pour 2005-2006;
- permettre une année supplémentaire d'appropriation pour le secondaire;
- instaurer un comité conjoint MEQ-FSE pour résoudre les difficultés en évaluation des apprentissages tant sur

les fondements, l'approche et l'application.

En avril 2005, invitation du MELS à la Table de pilotage et engagement à **former les deux comités** de travail demandés soit celui portant sur **l'évaluation des apprentissages** et l'autre sur le **bilan de la réforme au primaire**.

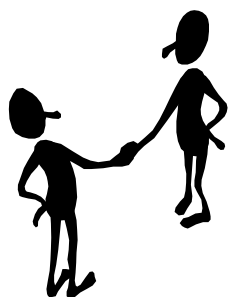
En mai 2005, participation à la Table de pilotage.

Au début de l'automne 2005, **nous obtenons des engagements du MELS** face à plusieurs de nos revendications (maintien possible des cheminements particuliers, respect de l'autonomie professionnelle quant au choix des approches, année de consolidation au primaire, respect du rythme d'appropriation au secondaire) dont la modification du régime pédagogique à l'effet que l'évaluation d'une ou des compétences transversales ne soit obligatoire qu'au bilan des apprentissages de juin 2008.

À l'hiver 2006, le Conseil fédéral recommande la poursuite des travaux des deux comités et donne l'aval à la passation d'un questionnaire sur les effets de la réforme sur les apprentissages des élèves au primaire.

En mai 2006, la FSE **demande et obtient du ministre une journée de libération** pour les titulaires de fin du 3<sup>e</sup> cycle du primaire. Le MELS reconnaît ainsi l'alourdissement de la tâche imposée en lien avec les épreuves ministérielles de fin d'année.

En août 2006, le Bilan provisoire de la réforme au primaire démontre que les objectifs ne sont pas atteints, force est de constater que la réussite des élèves n'est pas au rendez-vous...



# Insertion professionnelle

Volet : Mentorat

Un nouveau programme s'offre à vous !  
Le programme d'insertion professionnelle

C'est une démarche **libre et volontaire** qui se veut **confidentielle** et **non évaluative**.

Le mentorat est une relation d'aide entre le mentor et le mentoré.

Le mentoré est l'enseignante ou l'enseignant qui n'a pas accumulé deux ans d'expérience dans le même champ (discipline) ou dans la même matière ou dans la même école.

Le mentor est l'enseignante ou l'enseignant qui cumule au moins sept ans d'expérience dans l'enseignement et qui désire mettre à profit ses ressources et ses compétences personnelles, interpersonnelles et professionnelles dans le but de soutenir le mentoré dans ses apprentissages et son développement.

**Pour avoir plus de détails ou pour adhérer au programme, vous pouvez vous adresser à votre déléguée ou délégué d'école, consulter le programme qui sera affiché sur le babillard syndical ou discuter avec l'enseignante ou l'enseignant de votre école qui agit comme coordonnateur du programme d'insertion professionnelle.**

---

---

Aux membres des CPE

Aux déléguées et délégués syndicaux

Aux membres des comités sur les « Normes et modalités d'évaluation »  
À toutes les enseignantes et tous les enseignants

# Évaluation des compétences transversales

Suite à de très nombreuses questions, il est nécessaire de faire une mise au point.

D'abord, rappelons-nous qu'en 2005, suite aux nombreuses plaintes des enseignantes et enseignants sur la difficulté d'évaluer certaines compétences transversales et sur le travail supplémentaire que cela exigeait, la FSE avait lancé un ultimatum au ministre de l'Éducation.

Celui-ci a répondu à notre demande en inscrivant au Régime pédagogique que **l'obligation d'évaluer** une ou des compétences transversales **était reporté au bilan de juin 2008**.

**Nous n'avons donc aucune obligation pour l'instant** (année scolaire 2006-2007).

**De plus**, le ministre a confié au Conseil supérieur de l'éducation (CSE), suite à une demande de la FSE et à une recommandation de la Table de pilotage de la Réforme, le mandat de donner un avis « **sur la prise en compte et l'évaluation des compétences transversales...** ». L'avis devrait être remis autour de mars 2007.

**D'ici là, il nous apparaît prématuré et inutile de revoir notre position** de ne pas évaluer les compétences transversales. Il est bien entendu, toutefois, que nous ferons rapport aux parents sur le développement global de leur enfant comme nous l'avons toujours fait.

Si vous avez d'autres questions ou interrogations, il nous fera plaisir d'y répondre.



## Régime accident maladie 1

**Le congé de primes de 10 % se termine avec la paie du 5 octobre.**

À partir de la paie du 19 octobre, les primes seront les suivantes :

- Protection individuelle : 19,45 \$ (21,20 \$)<sup>1</sup>
- Protection monoparentale : 28,89 \$ (31,49 \$)<sup>1</sup>
- Protection familiale : 47,76 \$ (52,06 \$)<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Primes incluant la taxe de 9 %